

En pratique : Comment se déroule une séance en entreprise ?



L'ostéopathe se déplace dans l'entreprise avec le matériel nécessaire. La consultation dure 45 minutes et se déroule en 3 phases :

1



L'ostéopathe débute avec quelques questions afin d'analyser les antécédents traumatiques et les sphères cardiaque, digestive et respiratoire du patient.

2

Le traitement ostéopathique a lieu dans une seconde phase après test médical pour être sûr que l'ostéopathie est adaptée au patient.

3

Enfin, l'ostéopathe divulgue en fin de séance quelques conseils sur la conduite à suivre par le patient.

Exemple de partenariat entreprise / ostéopathe :

Mise à disposition d'un ostéopathe 1 ou 2 fois par mois pour les salariés de l'entreprise.

Informations aux salariés pour partager l'événement et prise de RDV sur Doctolib avec rappel SMS sur des créneaux réservés exclusivement à l'entreprise partenaire.

Vous souhaitez mettre en place des consultations d'ostéopathie dans votre entreprise ?

Contactez-nous !

Nous pouvons vous accompagner pour la réalisation de **séances d'ostéopathie directement sur votre lieu de travail**, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour en discuter.

Plusieurs **solutions de financement** des consultations possibles :

- par l'entreprise partiellement
- par l'entreprise intégralement
- par le salarié directement



Julie Robine
Kinésithérapeute D.E.
et Ostéopathe D.O.



5 rue du clos de la poterie
35430 Saint Jouan des Guérêts



06 76 47 06 84



julie.robine@yahoo.fr



www.osteopathesaintmalo.fr

QUELS SONT LES BIENFAITS DE L'OSTÉOPATHIE EN ENTREPRISE ?

Prévention & correction des troubles fonctionnels



Julie ROBINE, kinésithérapeute
D.E. et ostéopathe D.O. au
Centre Octopus, Pôle Santé &
Sport à **Saint Jouan des Guérêts**

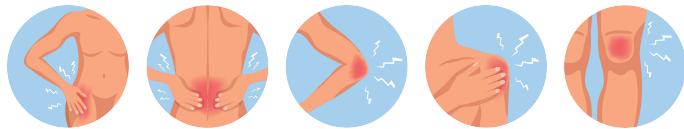

Octopus
ostéopathie

Le travail sédentaire reste une des causes majeures des TMS (Troubles Musculo-squelettique).

Qu'est-ce qu'un Trouble Musculo-Squelettique ?

Les TMS sont la première cause de maladies professionnelles en France. Ils regroupent un ensemble de pathologies qui affectent différentes parties du corps :

- **les articulations** : dorsalgies, lombalgies, cervicalgies, douleurs au niveau des membres
- **les muscles, les tendons musculaires et leurs gaines** : apparition de tendinites au niveau de la coiffe des rotateurs, pathologies inflammatoires du coude (épicondylite, épitrochléite), tendinites du poignet et de la main
- **les nerfs** : sciatalgies, cruralgies, névralgies cervico-brachiales, syndromes canaux (Carpien, Guyon)
- **les vaisseaux sanguins** : syndrome de Raynaud, céphalées, migraines

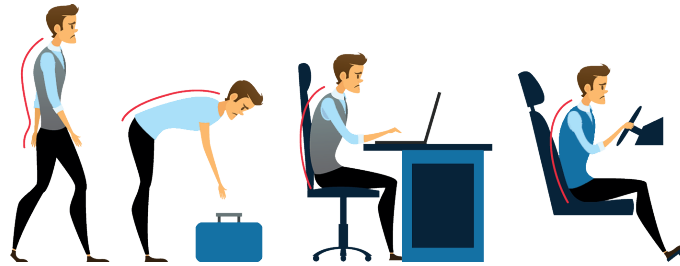


Ces troubles se manifestent progressivement par des douleurs et des gênes dans les mouvements, qui peuvent entraîner à terme une incapacité au travail et dans la vie quotidienne, très handicapante pour le salarié.

Les TMS affectent donc la santé et le bien-être du salarié, et touche également l'entreprise, car le bien-être au travail est une source de motivation qui permet d'augmenter la productivité et de diminuer l'absentéisme.

Les troubles musculo-squelettiques sont directement liés aux conditions de travail :

La sédentarité, la réalisation de tâches répétitives, le port manuel de charges, la position de travail, les postures pénibles de longue durée et le stress professionnel sont des facteurs responsables de l'apparition, de l'entretien et de l'aggravation de ces pathologies.



L'ostéopathie, indispensable pour les salariés d'une entreprise.

Ostéopathie en entreprise : traiter et prévenir les TMS

Le traitement des TMS est le travail quotidien d'un ostéopathe en cabinet, ces troubles constituent la majorité des motifs de consultation.

En intervenant en entreprise, l'ostéopathe facilite l'accès aux soins à des salariés. Ceux-ci manquent souvent de temps et préfèrent parfois remettre à plus tard la prise en charge de ces troubles, qui ne sont ressentis, dans un premier temps, que comme des gênes, mais qui finissent à terme par se transformer en douleurs invalidantes.

L'ostéopathie va également agir de façon préventive.

En intervenant directement dans les locaux de l'entreprise, l'ostéopathe va pouvoir analyser les différents postes de travail et les tâches qui y sont réalisées. Il va ainsi mettre en évidence les modifications qu'il faudrait apporter pour diminuer l'apparition des TMS :

- » réorganisation et **optimisation des postes de travail**
- » conseils d'**ergonomie** pour le salarié
- » formation à la **gestion du stress** et traitement de ses composantes physiques
- » **sédentarité** : c'est un facteur aggravant des symptômes, la pratique d'une activité sportive régulière et adaptée à la pathologie sera conseillée
- » **conseils hygiéno-diététiques** personnalisés : exercices à réaliser directement dans l'entreprise ou à faire chez soi, afin de prévenir l'apparition des TMS.

L'intervention d'ostéopathes en entreprise diminue de plus de 20% le taux d'absentéisme. De plus, environ 70% des salariés traités ont estimé que le traitement ostéopathique leur avait permis d'éviter un arrêt de travail.*



*Etude de Laura Périnetti et Marc Bozzetto - Revue de l'Ostéopathie